

PLAN DE ZONAGE



	Limite de zone et de secteur	
U	Zone urbanisée	
Uj	Secteur de jardin	
Ue	Zone d'activité économique	
Uh	Zone d'intérêt collectif	
Up	Secteur bâti dans l'espace agricole	
1AU	Zone d'urbanisation future à vocation d'habitat	
1AUe	Zone d'urbanisation future à vocation d'activité économique	
A	Zone agricole	
N	Zone naturelle	
1AUza 1AUzb 1AUzc 1AUzd	Secteurs d'accueil d'habitat (ZAC Clos Aubert)	
1AUzp		Secteur d'espace public paysagé (ZAC Clos Aubert)

 Espace boisé classé

 Emplacement réservé

 Élément de paysage à protéger au titre de
l'article L.123-1-7° du code de l'urbanisme

RAPPEL : Le territoire de la commune de Saint-Privé-Saint-Mesmin est exposé au risque d'inondation de la Loire. Il est impératif de se référer également au Plan de Prévention du Risque d'Inondation de la vallée de la Loire (pièce n° 8.5 du dossier de PLU). L'essentiel du territoire communal est concerné par un niveau d'aléa fort.